

Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du groupe scolaire George Sand en Cité éducative – Arrêt des prestations

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Hanifé OZKAN, pouvoir à Isabelle LAVEST ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Philippe BARRAU ;

Étaient absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Claire LOPEZ a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	29	4	33	0

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du groupe scolaire George Sand en Cité éducative – Arrêt des prestations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal du 24 mars 2025 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du groupe scolaire George Sand en cité éducative au cabinet APM & ASSOCIES (75010 Paris), mandataire, pour un montant total de 1 198 060,08 euros Hors-Taxes (HT) ;

Considérant que l'opération de requalification du groupe scolaire George Sand est évaluée à 10 891 546,80 euros Toutes Taxes Comprises (TTC) ;

Considérant que l'audit financier actuellement en cours met en lumière la nécessité impérieuse de réduire le montant des investissements de la Ville de Thiers dans les prochaines années ;

Considérant que dans ces conditions, ce projet ne peut pas se poursuivre à programme constant sans dégrader fortement la situation financière de la Ville de Thiers ;

Considérant que l'ordre de service n°2 du marché ordonnait la suspension des prestations à compter du 23 mai 2025 soit à 50% de la phase Avant-Projet Sommaire (APS) ;

Considérant qu'il est nécessaire de prononcer l'arrêt définitif des prestations aux termes de la phase APS, conformément à l'article 20 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), entraînant de fait la résiliation du marché ;

Considérant que le titulaire pourra demander une indemnité de résiliation correspondant à 5% du montant restant à facturer sur les phases DIAG, APS, MOBILIER et SIGNALÉTIQUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **D'approuver** l'arrêt des prestations du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du groupe scolaire George Sand en Cité éducative conclu avec le cabinet APM & ASSOCIES ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	27	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS	6	Philippe BARRAU, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Claire LOPEZ



Le président de séance, Maire,

Francis ROUX

